



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/343
S/17224

29 mai 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 35 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 23 mai 1985, adressée au Secrétaire général par le
Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur le boycottage sportif de l'Afrique du Sud qui a eu lieu à Paris du 16 au 18 mai 1985.

La Conférence internationale a été organisée par le Comité spécial contre l'apartheid en coopération avec le Conseil supérieur pour le sport en Afrique et le South Africa Non-Racial Olympic Committee.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du Comité
spécial contre l'apartheid,

(Signé) Uddhav Deo BHATT

* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration adoptée par la deuxième Conférence internationale
sur le boycottage sportif de l'Afrique du Sud

La deuxième Conférence internationale sur le boycottage sportif de l'Afrique du Sud, organisée par le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid en coopération avec le Conseil supérieur pour le sport en Afrique et le South Africa Non-Racial Olympic Committee, a eu lieu à Paris du 16 au 18 mai 1985.

Cette conférence réunit des représentants des milieux du sport - sportifs et administrateurs -, des représentants de gouvernements et d'organisations nationales et internationales et de mouvements de libération nationale d'Afrique australe, unis dans leur engagement de faire respecter les règles dans le domaine des sports. Le fait que tous les continents et régions soient largement représentés prouve que la situation en Afrique du Sud inspire une vive inquiétude à la communauté internationale. La Conférence fournit l'occasion de passer en revue les progrès accomplis depuis la dernière réunion à Londres en 1983 et d'élaborer des stratégies pour l'avenir immédiat. Tous les participants ont reconnu que l'engagement pris de mettre fin à toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine du sport comme dans les autres domaines est vital pour le succès de la lutte que mène l'immense majorité du peuple sud-africain pour se libérer de cette forme d'asservissement que représente l'apartheid.

Cette conférence a lieu au moment où le régime d'apartheid lance des attaques de grande envergure contre le peuple sud-africain, où les violences policières et la mort sont choses quotidiennes. Des centaines d'opposants au système d'apartheid, notamment des sportifs, ont été arrêtés et un grand nombre de ceux qui s'emploient à faire évoluer la situation par des moyens pacifiques ont été accusés de haute trahison et sont passibles de la peine de mort.

Depuis la Conférence de Londres, de nouvelles dispositions constitutionnelles, qui renforcent l'apartheid et dénie tout rôle politique au Parlement ou dans la vie nationale à la majorité africaine, ont été adoptées en Afrique du Sud. La communauté internationale a refusé de reconnaître toute légitimité à cette supercherie.

Sur le plan international, l'Afrique du Sud a lancé une campagne massive de désinformation dans le but de donner l'impression que sa société traverse une période de transition. La Conférence note que des modifications de pure forme sont très en vogue mais qu'aucune réforme significative n'a été apportée au régime car l'apartheid en soi défie toute réforme. L'offensive de propagande est axée sur l'opinion publique occidentale pour donner l'illusion d'un changement. L'apartheid n'est pas démantelé mais seul diffère le mode de présentation. Les conditions d'existence si pénibles dans les townships africaines et les soi-disant homelands n'ont pas changé car les sinistres réalités du racisme institutionnalisé sont plus présentes et sordides que jamais. La Conférence note que la Commission des droits de l'homme de l'ONU a déclaré dans un rapport récent que l'apartheid est une forme de génocide, un système d'esclavage collectif moderne et un crime contre l'humanité.

La Conférence note que l'Afrique du Sud appelle la condamnation de la communauté internationale et l'adoption de mesures sélectives et concertées parce qu'elle est le seul pays où une minorité raciale s'accroche au pouvoir et aux privilèges et cherche à protéger ses intérêts à jamais en déniait tout droit et liberté à l'écrasante majorité.

La Conférence note que l'élimination du cancer de l'apartheid est une priorité puisque sa persistance en Afrique du Sud porte atteinte à l'autorité morale que la communauté internationale exerce en faveur du respect des droits de l'homme dans le monde entier.

Le sport ne se pratique pas entre gouvernements, mais entre individus. Si nous condamnons les actes d'un gouvernement répressif, c'est parce qu'il maltraite son propre peuple, et nous le faisons au nom des droits de l'homme. En pratiquant le sport avec des membres d'une telle société, nous pouvons leur prouver notre solidarité et notre appui tout en nous employant à remédier à la situation.

En revanche, la société sud-africaine est organisée de telle sorte que les sports sont aussi soumis aux lois de l'apartheid. Ces lois imposent la ségrégation dans les établissements d'enseignement qui demeurent isolés. Dans le cadre du régime d'apartheid, les Noirs et les Blancs ne doivent pas grandir ensemble; nul n'est autorisé à reconnaître la valeur humaine intrinsèque de l'autre. L'accès aux installations sportives, la composition des équipes et le lieu des rencontres sont également soumis à l'apartheid. Les rencontres sportives "mixtes", lorsqu'elles sont approuvées, n'ont lieu qu'après délivrance d'une autorisation spéciale : elles ne vont jamais de soi. Avoir des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, c'est donc réellement avoir des contacts avec l'apartheid. Dans la mesure où les contacts sportifs internationaux renforcent l'apartheid, participer à des rencontres avec des équipes de ce pays revient à soutenir le système lui-même. L'apartheid viole et rejette les principes du respect des règles qui ont une importance primordiale pour tous les sports.

La Conférence note que depuis 1983, et particulièrement au cours des 12 derniers mois, la politique du régime d'apartheid fait l'objet d'une opposition massive en Afrique du Sud. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants expriment leur opposition catégorique aux institutions du régime d'apartheid, à l'usine, à la ferme, à l'école et dans la rue. Dans ce contexte, collaborer avec l'Afrique du Sud, c'est contribuer activement au maintien du statu quo à un moment où il y a une recrudescence des violences que la tyrannie raciale inflige à la population. Demeurer indifférent, c'est tolérer la pire forme de racisme de notre époque. La Conférence note que les organisations sportives anti-racistes d'Afrique du Sud ont demandé que le sport sud-africain soit rejeté dans un isolement complet et ont délibérément sacrifié toute possibilité de participer à des rencontres sportives internationales, tant que l'apartheid n'aura pas été aboli.

Les terrains de sport sont devenus le théâtre de manifestations politiques, voire même de funérailles, et en fait l'un des champs de bataille où l'on combat pour la libération de l'Afrique du Sud. Dans la mesure où l'apartheid imprègne toute la vie sud-africaine, le sport ne peut jamais échapper à l'emprise de l'apartheid. L'Afrique du Sud a pris soin de lier inextricablement le sport et la politique.

En passant en revue les événements survenus depuis la Conférence de Londres, les participants ont noté les nombreux résultats de la campagne internationale qui se solde maintenant par l'exclusion de l'Afrique du Sud de l'écrasante majorité des compétitions sportives internationales. La participation de l'Afrique du Sud est à présent plutôt l'exception que la règle et attire l'attention lorsque cela se produit vu le succès de cette campagne. La Conférence se félicite de la persévérance des sportifs, hommes et femmes, de leurs organisations et gouvernements qui, par leur détermination, ont accru l'isolement de l'Afrique du Sud.

La Conférence note que les administrateurs d'activités sportives sud-africains, soutenus activement par leur gouvernement, ses bureaux sportifs spéciaux et ses organisations de façade à l'étranger, ont fait diverses tentatives pour que l'Afrique du Sud soit réintégrée dans l'arène internationale. Pourtant, en dépit des sommes d'argent prodigieuses qui ont été dépensées, ces tentatives ont échoué et l'Afrique du Sud est maintenant prête à saborder le sport international en finançant des tournées d'équipes "rebelles". La Conférence invite la communauté sportive internationale à faire preuve d'une vigilance soutenue face à cette menace à son intégrité.

La Conférence félicite les nombreux sportifs, hommes et femmes, qui, à travers le monde, ont refusé par principe les cachets considérables qu'on leur offrait pour aller jouer en Afrique du Sud. Les participants à la Conférence ont notamment mentionné Viv Richards (cricket, Antigua), Larry Holmes (boxe, Etats-Unis), John McEnroe (tennis, Etats-Unis), Ian Botham (cricket, Royaume-Uni) et Mark Ella (rugby, Australie). Ceux qui décident de succomber aux offres alléchantes de l'Afrique du Sud portent atteinte aux idéaux du sport international.

La Conférence rappelle la responsabilité spéciale incombant à des administrateurs d'activités sportives, comme M. Albert Ferrasse, dirigeant de la Fédération française de rugby, qui, en fraternisant avec les organismes sportifs racistes d'Afrique du Sud, se font les thuriféraires de leur politique et méritent donc d'être sévèrement condamnés. Les intrigues politiques de ces administrateurs font peser d'intolérables pressions sur les sportifs jeunes et inexpérimentés pour les inciter à suivre cette voie et à maintenir des contacts avec les organisations sportives du régime d'apartheid.

La Conférence invite instamment tous les sportifs, hommes et femmes, toutes les organisations nationales et internationales à reconnaître que l'Afrique du Sud ne peut être admise à participer aux compétitions internationales tant que le régime d'apartheid subsistera, puisqu'il est impossible de supprimer l'apartheid dans les sports sans l'abolir en même temps dans tous les domaines.

La Conférence réaffirmant son appui sans réserve à la Déclaration internationale sur l'apartheid dans les sports adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1977, et afin de rendre la campagne internationale encore plus efficace,

1. Réitère la Déclaration de Londres sur l'apartheid dans les sports adoptée en 1983 et renouvelle l'appel lancé aux sportifs, hommes et femmes, tel qu'il a été adopté par cette conférence, pour qu'ils refusent de faire des tournées en Afrique du Sud tant que le système d'apartheid n'aura pas été aboli. En outre, la Conférence invite instamment les organisations nationales et internationales à donner au texte intégral de l'Appel de Londres la plus large diffusion possible.

2. Affirme son soutien à la position du Comité International Olympique selon laquelle l'Afrique du Sud ne devrait pas être admise dans le Mouvement Olympique tant qu'il ne sera pas mis fin à l'apartheid. En conséquence, elle invite instamment le Comité international olympique à adopter un code de conduite qui décourage les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et à prendre à cette fin les mesures disciplinaires nécessaires pour régler efficacement le cas de tout affilié allant à l'encontre de la campagne internationale. La Conférence se félicite du rejet par le CIO de la proposition d'envoyer une commission d'enquête en Afrique du Sud, motivé par le fait que tant que l'apartheid subsiste, il ne saurait y avoir de compétitions sportives normales dans ce pays, au sujet desquelles cette commission pourrait enquêter. Dans ce contexte, la Conférence félicite l'Association des comités nationaux olympiques d'avoir déclaré publiquement son intention de faire campagne pour que l'Afrique du Sud soit exclue de toutes les fédérations sportives internationales dont elle est encore membre.

3. Déclare que les comités nationaux olympiques devraient donner des instructions à leurs membres pour que la campagne internationale soit menée à bien et que l'Afrique du Sud soit exclue des fédérations dont elle est encore membre. Les comités nationaux olympiques sont tenus de veiller à ce que la position très claire de l'Association des comités nationaux olympiques soit respectée à bref délai et, en particulier, de prendre des mesures contre les codes affiliés relevant de leur juridiction qui vont à l'encontre de la campagne en collaborant avec l'Afrique du Sud.

4. Lance un appel aux milieux des sports non olympiques pour leur demander de participer pleinement à la campagne internationale. Vu la faveur dont ils font l'objet, certains de ces sports ont une importance particulière pour l'Afrique du Sud, notamment le cricket et le rugby. La Conférence note que l'Afrique du Sud n'est plus membre du Conseil international de cricket, mais qu'il existe un important courant d'échanges entre joueurs sud-africains et britanniques pendant les périodes creuses. Le Conseil international de cricket devrait de toute urgence élaborer une stratégie qui mette fin à ces contacts sportifs qui constituent la violation la plus constante de la campagne internationale.

La Conférence rend hommage aux pays où se pratiquent le cricket, qui ont pris des mesures disciplinaires contre les joueurs ayant participé en Afrique du Sud à des compétitions et, en particulier, contre ceux qui ont participé aux tournées d'équipes "rebelles". Elle fait l'éloge des mesures appropriées prises par les responsables du cricket aux Antilles et à Sri Lanka afin de bannir ces joueurs des compétitions où ils représentent leur pays pour le reste de leur carrière.

La Conférence félicite en particulier le Gouvernement guyanien de son opposition inébranlable à l'apartheid dans les sports et de son refus d'admettre sur son territoire les sportifs - hommes et femmes - ayant participé à des compétitions en Afrique du Sud. S'agissant de la prochaine tournée d'une équipe britannique de cricket aux Antilles, la Conférence invite les gouvernements des pays de la région à prendre les mesures appropriées pour garantir qu'aucun membre de l'équipe Marylebone Cricket Club qui a participé à des compétitions de cricket en Afrique du Sud, ne soit admis dans leurs territoires.

5. Note que le rugby demeure le seul des principaux sports d'équipe qui va à l'encontre de la campagne internationale puisque ses responsables autorisent des tournées où le pays est représenté. Ceci tient au caractère discriminatoire et antidémocratique de l'International Rugby Board qui regroupe seulement une minorité de pays pratiquant le rugby, dont l'Afrique du Sud. La Conférence dénonce les provocations de l'International Rugby Board qui organise des tournées en Afrique du Sud pour des raisons politiques par désir de soutenir l'apartheid sud-africain sans se soucier des conséquences pour ce sport. Il incombe donc à la communauté internationale de prendre toutes mesures visant à contraindre l'International Rugby Board à cesser d'appuyer systématiquement l'apartheid sud-africain.

6. Condamne énergiquement le fait que la Fédération de rugby néo-zélandaise s'obstine à organiser une tournée en Afrique du Sud en juillet 1985 quel que soit le prix à payer et au mépris de l'opinion publique nationale. La gravité du coup qui est ainsi porté à la réputation de la Nouvelle-Zélande à l'étranger et au rugby en Nouvelle-Zélande même apporte en soi la preuve que les responsables néo-zélandais du rugby sont décidés à aider et à encourager l'apartheid dans les sports. Leur argument selon lequel le rugby apporte des changements en Afrique du Sud est une déformation injustifiée de la vérité et a été réfuté de façon convaincante à de nombreuses occasions par des sources sud-africaines faisant autorité. Bien que l'actuel Gouvernement néo-zélandais ait fait en très peu de temps de grands progrès dans son soutien à la campagne internationale, il n'a pas encore réussi à empêcher cette grave violation du boycottage sportif international, de sorte qu'une nouvelle action internationale sera probablement inévitable. Il est essentiel que toutes les organisations sportives néo-zélandaises apportent tout leur concours aux efforts que le Gouvernement néo-zélandais continue de faire pour empêcher cette tournée. En cas d'échec, les organisations sportives du pays porteront une part de responsabilité en la matière. Il pourrait en résulter de graves conséquences pour le sport néo-zélandais.

Il est probable que pour la première fois, la résistance à une telle tournée prendra la forme de manifestations de masse à l'intérieur de l'Afrique du Sud. L'équipe néo-zélandaise, ses administrateurs et ses supporters seront considérés comme portant personnellement une responsabilité majeure pour toute conséquence tragique qui pourrait résulter de la violence de la police et de l'armée sud-africaines contre les manifestants.

La Conférence lance donc, bien qu'à une étape aussi tardive, un appel pour que la tournée soit annulée.

7. Met en garde contre les graves conséquences que comporterait la tournée de rugby des Lions britanniques et irlandais si cette tournée devait avoir lieu en 1986, et souligne en particulier les implications spéciales qui en résulteraient pour l'Ecosse. La Conférence lance un appel pour que la décision de ne pas donner suite à ce projet soit prise rapidement afin de dissiper le malaise grandissant.

8. Lance un appel spécial au Gouvernement démocratique d'Argentine, pays qui a connu lui-même ces dernières années l'horreur de la tyrannie et du déni massif des droits de l'homme fondamentaux, pour qu'il refuse la possibilité d'utiliser ses installations à ceux qui transitent à destination ou en provenance de l'Afrique du Sud, en violation de la campagne internationale.

9. Note que depuis la Conférence de Londres de 1983, les entraîneurs sportifs des universités américaines ont commencé à recruter des sportifs, hommes ou femmes, d'Afrique du Sud en leur offrant des bourses qui leur permettent de s'entraîner aux Etats-Unis et d'y participer à des compétitions. Ces athlètes sont par la suite utilisés à des fins politiques dans le but de miner la campagne internationale. La Conférence lance un appel aux autorités universitaires pour qu'elles mettent fin au soutien qu'elles apportent ainsi à l'apartheid dans les sports, et demande que les noms de ces entraîneurs soient portés sur le Registre des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud établi par les Nations Unies. Les entraîneurs doivent, comme tous les autres sportifs, hommes ou femmes, choisir entre l'Afrique du Sud et les autres pays où ils recrutent des candidats de talent. Les noms des principaux responsables des organisations sportives, nationales et autres, dont les membres ont des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud devraient également être portés sur le Registre.

10. Constate que, du fait du succès de la campagne contre l'apartheid en général, les firmes privées sont de plus en plus nombreuses à prendre conscience du fait qu'il n'est pas dans leurs intérêts commerciaux d'associer leurs noms aux sports dans lesquels une collaboration existe avec l'Afrique du Sud. C'est là un fait nouveau des plus satisfaisants, qui est très clairement illustré aujourd'hui en Nouvelle-Zélande par la décision des "sponsors" de ne plus parrainer le rugby. La Conférence demande aux "sponsors" de sports ayant des liens avec l'Afrique du Sud de cesser leur soutien, et lance en particulier un appel à la firme Renault (société nationale française) et à d'autres sociétés automobiles dans le monde entier pour qu'elles mettent fin à leur parrainage du Grand prix d'Afrique du Sud.

11. Exprime sa satisfaction devant le succès du Registre des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud établi par les Nations Unies grâce auquel de nombreux pays et organisations sportifs adoptent des mesures contre les équipes sportives et les sportifs individuels ayant participé à des compétitions en Afrique du Sud. Ceci a découragé de façon significative d'autres sportifs, hommes ou femmes, de participer à des rencontres sportives sud-africaines. La Conférence déplore la politique du régime sud-africain et de ses administrateurs sportifs qui offrent des sommes considérables à des sportifs individuels pour qu'ils ne tiennent pas compte des effets du Registre des Nations Unies. En conséquence, la Conférence demande à tous les gouvernements qui soutiennent la campagne internationale d'utiliser au maximum ce registre pour faire en sorte qu'aucune des personnes don-

le nom figure sur le Registre ne puisse entrer dans leur pays ou transiter par leur pays. Elle demande en outre à tous les gouvernements de refuser la possibilité de transiter par leur territoire à tous les sportifs, hommes ou femmes, qui se rendent en Afrique du Sud ou qui viennent de ce pays.

12. Condamne la délivrance, l'utilisation et la reconnaissance de passeports de complaisance accordés à des sportifs, hommes ou femmes, d'Afrique du Sud pour tourner délibérément le boycottage sportif international. Elle déplore par exemple qu'une athlète sud-africaine ayant obtenu la citoyenneté britannique dans le temps record de 10 jours afin de participer aux Jeux olympiques de 1984, soit toujours autorisée à participer à des rencontres internationales bien qu'elle continue d'avoir sa résidence effective en Afrique du Sud et qu'elle n'ait jamais élu domicile au Royaume-Uni.

La Conférence lance un appel aux gouvernements et aux organisations sportives pour qu'ils excluent les résidents sud-africains de leurs équipes et leur demande de ne pas autoriser les athlètes étrangers domiciliés en Afrique du Sud à participer aux compétitions internationales, quel que soit le passeport dont ils sont munis.

13. Reconnaît que les médias ont la responsabilité spéciale de décrire avec exactitude, dans sa réalité, la vie en Afrique du Sud sous le régime d'apartheid, réalité que la campagne de propagande sud-africaine s'efforce de dénaturer. Un élément clef de cette campagne de propagande est l'offre gratuite de programmes de télévision sur les événements sportifs qui ont lieu en Afrique du Sud, pour essayer de présenter internationalement la société sud-africaine comme une société normale et tranquille. La Conférence lance un appel aux chaînes de radio et de télévision pour qu'elles refusent de tels programmes. De même, la Conférence demande aux journalistes de refuser les voyages gratuits en Afrique du Sud et en Namibie offerts sous les auspices du Gouvernement sud-africain, ou de ses organisations de façade, étant donné que la presse ne peut faire de reportages complets et objectifs qu'indépendamment de toute coopération avec les autorités sud-africaines.

14. Note les progrès accomplis jusqu'ici dans ses travaux par le Comité spécial des Nations Unies pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports et demande instamment audit comité d'achever rapidement ses travaux afin qu'on dispose d'un nouveau cadre juridique international qui permettra d'isoler complètement le sport d'apartheid. La Convention devrait prévoir des mesures de coercition en vertu desquelles des sanctions seraient appliquées contre ceux qui collaborent dans le domaine sportif, directement ou indirectement, avec l'Afrique du Sud. La Conférence lance un appel spécial aux Etats pour qu'ils permettent à la Convention d'entrer en vigueur en la ratifiant rapidement lorsqu'elle aura été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

15. Demande à tous les organismes sportifs internationaux et nationaux d'organiser des programmes éducatifs pour les athlètes, les entraîneurs et les administrateurs sportifs pour faire en sorte qu'ils comprennent pleinement les raisons qui sont à l'origine de la campagne internationale contre l'apartheid dans les sports. Ces programmes pourraient comporter notamment la présentation à l'occasion de grandes manifestations sportives nationales et internationales, d'expositions photographiques et d'informations.

16. Lance un avertissement solennel au sujet du combat d'arrière-garde désespéré que le régime d'apartheid ne manquera pas de mener et qui constituera un test pour la volonté de la communauté internationale à l'extérieur et pour celle de la majorité sud-africaine à l'intérieur. Les efforts de la communauté internationale joueront un rôle crucial dans la lutte pour la libération en soutenant le moral des victimes de l'apartheid et leur volonté de résistance. Ce sera la convergence du soutien international à l'extérieur et de la détermination inébranlable des opprimés à l'intérieur qui provoquera la fin de l'apartheid. Une telle convergence est aujourd'hui en vue, et la campagne internationale doit soutenir cet effort jusqu'à la victoire finale. Le sport a un rôle vital à jouer à cet égard.

